

Commune de Berloz

Dossier n° : 2390

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de : (1) Permis d'urbanisme ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

(1) Le demandeur est Monsieur et Madame CAPELLEN et DE GROOTE, Terry et Gaëlle, demeurant Aux Onze Bonniers 1/001 à 4252 GEER - ~~dont les bureaux se trouvent à~~
Le terrain concerné est situé à rue Richard Orban / à 4257 Berloz et est cadastré BERLOZ 1 DIV/BERLOZ/ section A n° 890S.

Le projet consiste en "Construction d'une habitation avec carport" et présente les caractéristiques suivantes (2) :

écart aux prescriptions au permis d'urbanisation

-pas de plan d'aménagement du jardin(essences, nombre, emplacements)

-teinte de brique non conforme

-pas d'unité entre les 2 volumes mitoyens "le premier permis délivré fixe la norme des matériaux et teintes par groupe de constructions mitoyennes"

Application de l'article D.IV.40. : Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables (019/33.99.99) :

- -les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h
- -le lundi de 14h à 18h
- -les mercredi et vendredi de 14h à 16h30

à l'adresse suivante : Maison communale, rue Antoine Dodion, 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (Jocelyne FAUCHET - 019/33.99.86).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **3 novembre 2025 au 17 novembre 2025** au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Berloz - rue Antoine Dodion, 10 à 4257 Berloz
- (5) par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire.